

Paris le 7 février 2007,

## « Assistance médicale à la procréation (AMP), embryologie et génétique humaine » : enquête sur les perceptions, attitudes et représentations des français

Dans le cadre de ses missions de veille et d'information, l'Agence de la biomédecine a décidé de conduire la première enquête nationale auprès du grand public pour faire un état des lieux de l'opinion sur les principales questions de société soulevées dans les domaines de l'assistance médicale à la procréation (AMP), la recherche sur l'embryon et la génétique humaine. Elle permet de disposer d'un état des lieux de l'opinion sur certains domaines encadrés par la loi de bioéthique. L'enquête a été conduite par l'institut d'études InfraForces et a été réalisée par téléphone du 19 décembre au 29 janvier 2007 (phase quantitative) auprès d'un échantillon national de 1086 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (selon la méthode des quotas).

### Recours aux techniques d'AMP : la première solution en cas de difficulté pour avoir un enfant

Les techniques d'assistance médicale à la procréation bénéficient d'un niveau d'acceptabilité élevé dans l'opinion : 78 % des personnes interrogées les placent en tête des alternatives à choisir en cas de difficultés à procréer, par rapport à l'adoption (32 %) ou au renoncement au projet parental (26 %). Elles sont plus de 69 % à déclarer « qu'il faut utiliser toutes les possibilités que la science offre pour avoir un enfant ».

Malgré tout, les français manifestent une certaine inquiétude vis-à-vis de ces techniques puisque environ une personne sur trois déclare qu'elles comportent des risques pour la mère et pour l'enfant.

### Les français ouverts sur la question de l'élargissement de l'accès à l'AMP

55 % des personnes interrogées pensent que seuls les couples hétérosexuels devraient pouvoir bénéficier des techniques d'AMP et seuls 29 % se déclarent favorables au fait que des couples homosexuels femmes puissent en bénéficier.

46 % des personnes interrogées se déclarent favorables à « la possibilité pour une femme veuve de pouvoir être fécondée avec le sperme congelé de son mari ».

Elles sont 38 % en accord avec la possibilité, pour une femme seule, de bénéficier d'une technique d'AMP pour avoir un enfant.

Pour la très grande majorité des personnes interrogées, l'âge est un critère justifié pour limiter le recours aux techniques d'AMP : 91 % d'entre elles désapprouvent clairement le recours à l'AMP pour les femmes au dessus de 50 ans et 72 % expriment une position défavorable en ce qui concerne les hommes de plus de 50 ans. Elles sont encore 46 % à se déclarer défavorables au recours à l'AMP pour les femmes au-delà de 40 ans.

## Une opinion publique ouverte sur la question de la gestation pour autrui

55 % des personnes interrogées pensent que « le fait qu'une femme en bonne santé prête son corps à un couple pour porter leur enfant et lui donner la vie » est acceptable et 53 % considèrent que la loi devrait autoriser cette pratique. On notera que 44% des personnes interrogées pensent également que le recours aux « mères porteuses » est déjà autorisé par la loi en France.

## Anonymat et gratuité, un attachement de principe mais des évolutions perceptibles

79% des personnes interrogées se déclarent très attachées à l'anonymat entourant le don de sperme ou d'ovocytes et pensent que l'anonymat protège le donneur et sa famille. Mais dans le même temps, une personne sur deux estime que l'enfant doit pouvoir connaître son origine.

Un peu plus d'une personne sur deux (54%) est défavorable à ce que les parents puissent choisir certaines caractéristiques du donneur - couleur de peau, taille, niveau d'études etc.. 29% sont ouverts à cette possibilité.

79 % des personnes interrogées déclarent être attachées à la gratuité qui entoure le don et s'opposent clairement à toute éventualité de commerce de gamètes ou d'embryons. Toutefois, 55 % d'entre elles se déclarent favorables à un défraiement pour le don d'ovocytes et environ un tiers (32 %) accepteraient que les femmes volontaires soient indemnisées.

## L'embryon, une définition floue mais le principe de la recherche sur l'embryon semble bien accepté

La perception de l'embryon par les personnes interrogées est plutôt confuse : une personne sur deux déclare que l'embryon est synonyme de fœtus et 47% déclarent que l'embryon est « un amas de cellules ». Dans tous les cas, l'embryon est perçu comme étant le début de la vie (87%).

80 % des personnes interrogées estiment que la recherche sur l'embryon et la génétique humaine sont « un espoir pour le futur et un progrès pour les malades et leurs familles ». Seuls 19 % pensent que « c'est aller trop loin ». Enfin, elles sont 65 % à se déclarer favorables au don d'embryons à des fins de recherche.

## Diagnostic prénatal (DPN) et diagnostic préimplantatoire (DPI), des techniques très bien acceptées

95% des personnes interrogées considèrent que le diagnostic prénatal (DPN) est une bonne chose. Elles estiment qu'en cas de détection d'une maladie génétique, c'est le couple qui doit décider de ce qu'il faut faire (89%). L'avis du médecin est important dans cette situation pour la moitié des personnes interrogées. 75% des français rejette le fait que la loi ou un comité d'éthique puissent intervenir dans la décision.

Concernant le diagnostic préimplantatoire, 48% des personnes interrogées déclarent également que « c'est une très bonne chose » et 36% que « c'est une avancée importante pour la médecine ». Elles ne sont que 16% à déclarer que « c'est aller trop loin ».

Par contre, la majorité des personnes interrogées rejette le fait que des parents puissent concevoir un enfant pour soigner un autre enfant (47% de défavorables et 18% de mitigés).

## Le « clonage », un terme imprécis et qui provoque un rejet massif

L'enquête révèle une certaine incertitude des personnes interrogées sur ce que signifie le terme « clonage » : 40% déclarent que c'est « la possibilité de fabriquer des êtres à l'identique » et le même pourcentage que c'est « un moyen d'obtenir des cellules pour soigner ». De fait, 91 % des personnes interrogées considèrent que le clonage « va trop loin ».

## Les institutions religieuses peu légitimes dans le débat

On notera que 80 % des personnes interrogées considèrent que les institutions religieuses ne doivent pas intervenir dans le débat et la très grande majorité des personnes croyantes se range à cette opinion (68% des pratiquants interrogés).

## La confiance dans les scientifiques pour l'encadrement de la recherche

45 % des personnes interrogées pensent que la recherche est suffisamment encadrée en France et 23 % qu'elle ne l'est pas assez. Pour cet encadrement, ils accordent leur confiance en premier lieu aux scientifiques (72 %), puis à l'Agence de la biomédecine (69 %), enfin à l'Etat (47 %) et aux comités d'éthique (42 %).

## Un constat : un opinion encore peu stabilisée

Dans cette enquête, on constate que la catégorie socio-professionnelle, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction ne sont pas discriminants dans le positionnement des Français. Dans la série d'items proposés dans le questionnaire, certains parfois s'opposent ou sont divergents. Or, les Français, même s'ils différencient leurs réponses et font part clairement de leurs préférences, ne marginalisent jamais tout à fait une proposition (à l'exception de quelques items). Ces éléments laissent apparaître une opinion dont les convictions ne sont pas stabilisées, soit par manque de réflexion, soit par manque d'information, soit du fait de la difficulté du sujet, soit parce qu'il s'agit de sujets intimes et personnels et qu'une position sociétale n'a pas encore de sens. L'opinion, sur ces sujets, est en construction.

### *Remarque méthodologique*

*Un grand nombre de questions proposait aux personnes interviewées de se positionner par rapport à des affirmations sur une échelle de 1 à 5. Le 1 représentant le niveau d'accord le plus faible et le 5 le plus élevé. Les pourcentages cités dans ce document représentent ces niveaux d'accord en regroupant les réponses des niveaux 1 et 2 et les réponses des niveaux 4 et 5. Le niveau 3 étant une zone de réponse exprimant la difficulté à se positionner sur l'affirmation.*

---